

SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 JUILLET 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 du mois de juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 04 juillet 2024 et affichée le jeudi 04 juillet 2024.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, BAHIN Corinne, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

Absents représentés : GREEN Alain représenté par LONY Eva, LAURENT Pierre représenté par SEVESTE Claude, COCHIN Lionel représenté par OUABI Isdeen, BAKKER Hubert représenté par COURTYTERA Véronique, GANDARD Isabelle représentée par MONOT Laure, FOLLIOU Pascal représenté par BRUSSELLE Sandrine, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari.

Absents : THOUMAZET Pascale, CLEMENT LAUNAY Martine.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Rapport annuel du délégataire relatif à l'exploitation du marché de Tournan-en-Brie Année 2023.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment l'article L1411-3 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L3131-5 ;

Vu l'article R.1411-7 du code général des collectivités territoriales précisant le contenu du rapport remis par le délégataire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Tournan-en-Brie du 02 juin 2022 approuvant le choix de l'entreprise Mandon-SOMAREP en tant que concessionnaire du service public du marché d'approvisionnement de la Ville de Tournan-en-Brie ;

Vu le rapport annuel d'activité du délégataire établi par la société MANDON SOMAREP au titre de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Maryse PELLETIER, Adjointe au Maire chargée de la culture et Monsieur Laurent GAUTIER, Maire :

- Prend acte du rapport d'activité de la délégation de service public d'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'année 2023 remis par la société MANDON SOMAREP.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 11 juillet 2024.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

Eva LONY
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke.

Publication du compte rendu des délibérations le : 12 juillet 2024

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 12 juillet 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.